

CHARTRE D'UTILISATION DE L'iPad

Conformément à notre projet éducatif, l'Institut de la Sainte Union propose l'entrée dans le numérique. L'iPad s'impose aujourd'hui comme un outil, parmi d'autres, permettant d'augmenter l'interactivité. Il est un outil de différenciation des apprentissages, permettant d'accueillir, d'éduquer et de valoriser l'enfant en développant son esprit critique.

1. Protection de l'iPad

Chaque élève est responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de sa tablette.

1.1 - Je m'engage à conserver ma tablette dans son état initial (écran, câble et bloc d'alimentation d'origine).

1.2 - Je prends soin de mon iPad :

- Je nettoie mon appareil avec un linge doux uniquement,
- Je le transporte toujours de façon sécurisée dans mon cartable : l'iPad ne doit pas être laissé dans le casier,
- Je ne l'utilise pas dans la cour de récréation ni aux abords immédiats de l'établissement,
- Je ne le sors jamais de sa coque de protection,
- Je ne fais aucune marque et ne personnalise pas la coque de protection (graffitis, dessins, stickers interdits),
- Je ne laisse pas mon iPad sans surveillance en classe, notamment aux intercourrs,
- Je suis le seul utilisateur et responsable de ma tablette : je ne la prête donc pas.

2. Utilisation de l'iPad

L'iPad est un outil de travail : je dois donc l'avoir avec moi, chargé, chaque jour, pour tous les cours.

2.1 - iPad à la maison ou déchargé :

- Je recharge mon appareil à 100% à la maison la veille : il est interdit de recharger son iPad au collège,
- Je devrai reprendre les apprentissages effectués en classe si mon appareil est non fonctionnel.

2.2 - iPad en réparation / dysfonctionnel

Si mon appareil est défectueux ou dysfonctionnel, je dois en aviser l'enseignant ainsi que le responsable informatique (uniquement pendant les récréations).

2.3 - Sons, musiques, jeux et applications

Toutes les options de sons, de sonneries, de notifications de la tablette doivent toujours être désactivées au collège, à moins d'indications contraires de l'enseignant. Il est strictement interdit de jouer à des jeux dans l'enceinte de l'établissement. Toutes les applications de base installées sur l'iPad ainsi que celles installées par l'administrateur et/ou à la demande de l'enseignant, doivent demeurer fonctionnelles.

2.4 - Enregistrement des documents

Afin de libérer de l'espace-mémoire sur l'appareil, la sauvegarde de fichiers se fera sur la plate-forme OneDrive personnelle. Cet espace sera organisé par niveau et par matière et ne devra être réservé qu'à des fins pédagogiques.

3. L'usage responsable de l'iPad

3.1 - Mes responsabilités

Je m'engage à :

- Utiliser mon iPad et le réseau informatique de façon éthique et responsable et respectant les valeurs du projet éducatif ainsi que le Règlement Intérieur du Collège,
- Respecter les autres dans le monde numérique, tout comme je le fais dans la vie courante. Je respecte la loi : quand j'utilise ma tablette, je ne suis pas anonyme car je laisse toujours des traces de mes actions,
- Ne sortir mon iPad que lorsque l'enseignant m'y invite,
- Utiliser mon iPad pour des tâches scolaires uniquement : toute communication en dehors d'une activité pédagogique est interdite pendant les cours, les interours, la permanence,
- Protéger le réseau et l'équipement informatique du collège : si je suis témoin d'un dysfonctionnement, j'en parle à un adulte.

3.2 - Les responsabilités des parents

Le collège s'attend à ce que les parents mettent en place à la maison les conditions d'utilisation pédagogiques adéquates et responsables de la tablette (horaires, règles, ...). Il sera attendu que les mises à jour de la tablette soient réalisées au domicile.

Pour mieux identifier votre iPad, dès sa réception, assurez-vous que le service de localisation soit activé et conservez précieusement le numéro de série. En effet, dans le cas d'un vol ou d'une perte, ces éléments vous seront utiles. Dans l'éventualité de ces cas de figure, il faut prévenir immédiatement le Collège. Un dépôt de plainte devra également être effectué en cas de vol.

3.3 - Les responsabilités du Collège

Le collège s'engage à :

- Procurer à tous les élèves un accès à Internet,
- Former son personnel afin que ce-dernier soit une ressource pédagogique et didactique pour les élèves,
- Éduquer les élèves à une utilisation responsable de la tablette.

Tout enseignant, personnel d'éducation et responsable informatique se réservent le droit d'effectuer un contrôle sur le contenu et l'utilisation de l'iPad. Le non-respect de règle de cette charte exposera l'utilisateur à une sanction (possibilité de brider l'iPad par exemple). L'interface passera à l'orange, puis au rouge (si récidive) avec une utilisation limitée des applications.